

Les Malouins allaient assidûment à Tadoussac, et notamment des neveux et des parents de Jacques Cartier n'avaient cessé de fréquenter le Canada, depuis les expéditions de leur oncle dans ce pays. Il est même à remarquer que, dans son second et son troisième voyage, Cartier avait conduit avec lui son beau-frère Marc Jalobert, et Etienne Noël, son neveu, tous deux excellents pilotes. Jacques Noël, petit-neveu du navigateur, et né, comme lui, à Saint-Malo, était allé à plusieurs reprises sur ses traces ; et il rapporte, dans une lettre de l'année 1587, qu'il avait remonté le Saint-Laurent aussi loin que s'étendent les sauts. Dans cette même lettre il parle d'un livre fait en forme de carte marine, assez bien dessinée et rédigée de la propre main de Jacques Cartier ; et il nous apprend que ses fils, Michel et Jean Noël, arrière-petits-neveux de Cartier, étaient, cette année-là même, en Canada, munis d'une carte marine qu'il leur avait donné pour leur servir de guide. " Si, à leur retour, ajoutait-il en écrivant à un ami, ils ont appris quelque chose qui vaille la peine d'être rapporté, je ne manquerai pas de vous le faire savoir." Ce même Jacques Noël fut le premier marchand qui demanda une commission royale pour exécuter à ses propres frais les desseins de François Ier, et ouvrit par là à tant d'autres spéculateurs cette nouvelle voie de commerce, dans laquelle quelques-uns s'enrichirent, d'autres se ruinèrent ; mais qui n'eut pas, pour l'établissement des colonies catholiques dans la Nouvelle-France, tous les résultats qu'on s'en était promis, comme nous le raconterons dans la suite de cette histoire.



LIVRE PREMIER.

PREMIÈRE COLONIE FRANÇAISE EN CANADA

COMPOSÉE DE HUGUENOTS ET DE CATHOLIQUES. (De 1598 à 1632.)



CHAPITRE IER.

TENTATIVES INFRUCTUEUSES POUR ÉTABLIR UNE COLONIE ET PORTER LA FOI EN CANADA.

I.

Henri III accorde aux neveux de Jacques Cartier le monopole des pelleteries.

Jacques Noël s'était associé, pour des entreprises commerciales dans l'Amérique du Nord, au sieur de la Jaunaye-Chaton, son parent et, comme lui, neveu de Cartier. L'année 1588, ayant eu à supporter des pertes considérables par la malveillance, et peut-être la jalousie de certains individus qui leur brûlèrent trois ou quatre pataches, ils s'adressèrent au roi Henri III, pour obtenir de lui une commission semblable à celle que Fran-